



PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

URBANISME

FORMATION PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCEPTION ENVIRONNEMENTALE

RÉFÉRENCE : AR08003

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ : 17.04.2025)

1. Définition des
besoins

2. Évaluation des
connaissances

3. Formation

4. Test et validation
des acquis

À la recherche d'une formation **Paysage et Développement Durable** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Paysage et Développement Durable** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification...) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Paysage et Développement Durable** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Paysage et Développement Durable** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

Architectes, paysagistes, ingénieurs du bâtiment, urbanistes ou toute personne impliquée dans la conception et la gestion de l'espace urbain et paysager.

Prérequis

Connaître les bases de l'environnement paysager.

Objectifs du stage

La formation **Paysage et Développement Durable** a pour objectifs de :

- Rappeler les enjeux du développement durable selon la loi Grenelle de l'environnement.
- Positionner le rôle du paysage dans la préservation de la biodiversité.
- Positionner le rôle du paysage dans l'organisation de l'urbanisme durable.

Durée

2 jours.

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :
Formation dispensée par un intervenant spécialisé dans les méthodes de conception architecturale à haute performance énergétique et les réglementations en vigueur liées au développement durable. Analyse de cas concrets et d'exposés.

Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative.
Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :
Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.
Quizz intermédiaires à l'oral tout au

CONTENU DU PROGRAMME

Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations. Dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien. Il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social.

La Convention européenne du paysage est entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006. La France dispose aujourd'hui d'une législation très complète qui « reconnaît juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ».

La formation **Paysage et Développement Durable** vous permettra de maîtriser et d'appliquer les objectifs majeurs à savoir :

- ▶ Diagnostiquer des territoires et des milieux afin d'élaborer des plans de gestions d'espaces naturels ou aménagés avec une démarche de durabilité.

PROGRAMME DE FORMATION

LES FONDAMENTAUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ▶ Les constats qui ont conduit au concept. L'évolution vers la transition écologique.
- ▶ Les finalités visées, ce « qu'est » et « n'est pas » le développement durable.
- ▶ Les réglementations et le développement durable.
- ▶ Les modes de raisonnement qu'induit le développement durable.
- ▶ Aujourd'hui, où en sommes-nous au niveau international et au niveau français ?

LES ACTEURS INCONTOURNABLES

- ▶ L'entreprise.
- ▶ Le citoyen.
- ▶ Les gouvernements.
- ▶ Les collectivités et leurs partenaires techniques et financiers.

LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ACTIVITÉ D'UNE AGENCE

- ▶ Fonctionnement interne
- ▶ Communication
- ▶ Appels d'offre
- ▶ Projets

LA BIODIVERSITÉ TRADUITE DANS LE QUOTIDIEN

- ▶ Définition de la biodiversité.
- ▶ Trame verte, trame bleue et autres trames
- ▶ Les espaces verts et la biodiversité.

LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES PUBLICS

- ▶ La santé
- ▶ La biodiversité
- ▶ La qualité de l'eau

LE CHOIX DES ESSENCES VÉGÉTALES

- ▶ Diversité des espèces.
- ▶ Privilégier les origines locales.
- ▶ De la pelouse à la prairie naturelle.

LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS TOUTES LES COMPOSANTES DES PROJETS

- ▶ Obligations réglementaires, exemples de mise en œuvre, outils disponibles
- ▶ Economies de ressources, prise en compte des risques, adaptations au changement climatique

ARTICULER DÉVELOPPEMENT DURABLE ET QUARTIERS DURABLES OU ÉCO-QUARTIERS

long du parcours

SANCTION :

Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

Parler à un conseiller formation

☎ 01.47.23.79.72

ARTICULER DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGES

PARTICIPATION, IMPLICATION DES HABITANTS ET DES DIFFÉRENTS ACTEURS, POUR DES PROJETS DURABLES

FIN DE FORMATION

- ▶ Conclusions.
- ▶ Test de niveau et correction.
- ▶ Évaluation qualitative.
- ▶ Validation des acquis.
- ▶ Remise de l'attestation de formation.
- ▶ Remise d'un support de cours et documents annexes.

Votre formateur **Paysage et Développement Durable**

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation **Paysage et Développement Durable** ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- ▶ opco.ep pour les salariés d'agences d'architecture.
- ▶ atlas pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- ▶ fif.pl pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- ▶ afdass pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Les avantages du **présentiel** :

Déplacement dans vos locaux et partout en France.
La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- ▶ meilleure relationnel avec le formateur.
- ▶ meilleure assiduité.
- ▶ temps de formation concentré sur une période donnée.
- ▶ possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Formation **Paysage et Développement Durable** dans vos locaux ou en ligne

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Les avantages du **distanciel** :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio.

Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- ▶ possibilité d'espacer les séances.
- ▶ nombre de participants plus limité.
- ▶ réduction des frais de déplacement.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.



Centre de formation STAGE'UP

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : contact@stageup.fr

01 47 23 79 72

